

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LACAPELLE VIESCAMP - Commune

Séance du jeudi 20 février 2025
Délibération N° DE_002_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	13
Date de la convocation : 14/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENGE, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Représentés : Aurore LEFEBVRE représentée par Caroline BARRAL-AURATUS, Serge POTEL représenté par Alain PEYROU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Paiement d'un acompte sur subvention avant le vote du budget 2025.

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le Centre Socioculturel « A la Croisée des Autres » a demandé le 06 janvier 2025, en application de la convention intercommunale d'objectifs et de moyens pluriannuelle 2022-2025, le paiement du 1er acompte pour l'année 2025, celui-ci représente 70% du montant de la subvention inscrite au budget 2024, soit 8 441,00 euros.

Mme le Maire rappelle que le versement de la subvention s'effectue en deux fois :

- le premier acompte en février 2025 pour un montant de 5 908,70 euros (70% de de 8 441,00 euros)
- le solde après le vote du budget 2025 de la commune (la différence entre le montant versé au 1er acompte et le montant alloué pour la subvention 2025).

Mme le Maire explique que le budget du Centre Social ACDA a été présenté le jeudi 6 février 2025 en Conseil d'administration.

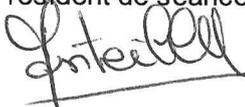
La commune de Lacapelle-Viescamp participera à hauteur de 8 609,00 euros en 2025, pour le fonctionnement du Centre Social ACDA.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement d'un acompte sur subvention avant le vote du budget 2025.

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, autorise le paiement d'un acompte sur subvention d'un montant de 5 908,70 euros au mois de février, au Centre Socioculturel « A la Croisée des Autres » et de verser le solde en avril 2025 d'un montant de 2 700,30 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Maryline MONTEILLET
Président de séance



Annelise MICHEL-GAGNAIRE
Secrétaire de séance



DE_002_2025



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Date de transmission de l'acte: 21/02/2025

Date de réception de l'AR: 21/02/2025

015-211500889-DE_002_2025-DE

A G E D I